

Élections CSE Siège et Réseau régional



Pour défendre les journalistes
et une information de qualité,
indépendante et fiable,
je vote SNJ !

En dénonçant l'accord collectif, la direction de France Télévisions met gravement en danger l'information de service public et le travail quotidien des journalistes. Le SNJ sera là pour empêcher de telles dérives. On vous explique.

En dénonçant l'accord collectif, signé en 2013, la direction prend aussi la responsabilité de mettre en danger l'information à France Télévisions. Parce que cette dénonciation entraîne la disparition des dispositions qui concernent la déontologie et la protection des journalistes.

Ces dispositions sont contenues dans la charte des droits et des devoirs, rédigée par le SNJ. Elle a été intégrée à l'accord collectif : or, la dénonciation fait tomber l'ensemble de son contenu !

La direction nous prive à terme de la possibilité de nous appuyer sur la charte de déontologie et sur tous les autres principes : traitement de l'information et de l'image, collaborations extérieures, financements extérieurs. Pire encore, la protection juridique et l'assistance aux journalistes disparaîtraient !

Parce que la déontologie est la garantie de notre liberté de travailler et d'informer, nous en défendons les principes. Ils sont les seuls garants face à la déferlante de fausses nouvelles, de mensonges et de "vérités alternatives" si souvent propagés, y compris en France, sur les réseaux sociaux, et par certains médias privés.

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord collectif, le SNJ a imposé à la direction de mettre la déontologie au centre du travail quotidien. Nos interventions et propositions pendant les commissions de suivi déontologie, deux fois par an, témoignent également de notre implication.

C'est aussi pour renforcer l'indépendance des journalistes que le SNJ réclame :

- Une négociation pour créer le droit de veto et la motion de défiance à la disposition des équipes rédactionnelles. Ces outils permettent de lutter contre les tentations de tous les pouvoirs, politiques et économiques, d'imposer un contrôle de la parole des journalistes.
- Une négociation sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative à France Télévisions. Quelles utilisations sont possibles ? Lesquelles sont proscrites au nom des principes déontologiques ?
- Au quotidien, nous exigeons aussi que les journalistes soient associés aux choix éditoriaux. C'est une autre règle fixée par l'accord collectif, qui n'est pas respectée partout à FTV, et que la direction veut faire disparaître : "la conférence de rédaction est le lieu du débat éditorial".

Du 6 au 12 novembre, au premier tour, je vote SNJ pour défendre une information de qualité, digne du service public. Je vote SNJ pour défendre les droits des journalistes, et de tous les salariés qui participent à la fabrication de l'information !

Paris, le 16 octobre 2025

